

CORPORATION MÉTAUX PRÉCIEUX DU QUÉBEC

Corporation Métaux Précieux du Québec Annonce la Première Clôture d'un Placement Privé

Montréal, le 31 mai 2024 - Corporation Métaux Précieux du Québec (« QPM » ou la « Société ») (TSX.V : QPM, OTCQB : CJCFF, FSE : YXEP) est heureuse d'annoncer la clôture d'un placement privé sans courtier (le « **Placement** »), pour un montant de 185 000 \$. Le placement consiste en 3 700 000 actions ordinaires (les « **Unités ordinaires** ») au prix de 0,05 \$ par Unité ordinaire. Chaque Unité ordinaire est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription transférable de la Société (un « **Bon de souscription** »). Chaque Bon de souscription donne à son détenteur le droit d'acheter une action ordinaire au cours des 36 mois suivant la date de clôture du placement privé au prix d'exercice de 0,10 \$.

« Nous remercions nos actionnaires existants et nouveaux de nous soutenir pour financer la poursuite de l'exploration de nos projets de lithium et d'or dans la région de la Baie-James ainsi que la poursuite des initiatives d'acceptabilité sociale de notre projet de terres rares près de Kipawa, au Québec. Ce financement est volontairement modeste afin de minimiser la dilution pour nos actionnaires, tout en poursuivant l'exploration. » a commenté Normand Champigny, chef de la direction de QPM.

Le produit net de la vente du Placement sera utilisé aux besoins généraux de la Société et au fonds de roulement et à engager des frais d'exploration sur les projets de la Société situés dans la province de Québec.

Les Unités ordinaires sont assujetties à une « période de détention » de quatre mois commençant à la date de clôture conformément au Règlement 45-102 *sur la revente de titres* et, au Québec, à la réglementation 45-102 *sur la revente de titres*, et les certificats ou avis DRS représentant ces titres portent une légende à cet effet. Le placement demeure sujet à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** »).

Dans le cadre du placement, la Société a payé à l'égard de certaines souscriptions des frais d'intermédiation de 1 750 \$ conformément à l'article 1.14 de la Politique 4.1 ainsi qu'à la Politique 5.1 de la Bourse. De plus les intermédiaires ont reçu 35 000 bons de souscription non-transférables donnant droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,10\$ sur une période de 36 mois à compter de la clôture du Placement.

Placement privé - Unités accréditives

La Société également annonce un placement privé sans courtier jusqu'à 3,000,000 d'unités accréditives (« **Unités accréditives** ») de la Société au prix de 0,088 \$ par Unité accréditive. Chaque Unité accréditive est composée d'une action accréditive et d'un bon de souscription transférable de la Société (un « **Bon de souscription** »). Chaque Bon de souscription donne à son détenteur le droit d'acheter une action ordinaire au cours des 36 mois suivant la date de clôture du placement privé au prix d'exercice de 0,10 \$. Les Unités accréditives sont émises dans le contexte d'une entente structurée d'actions accréditives.

Le produit brut de l'émission des Unités accréditives sera utilisé pour engager des frais d'exploration au Canada (tel que ce terme est défini par la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)* et son équivalent provincial) qui, une fois renoncés, seront considérés comme des « dépenses minières accréditives pour les minéraux critiques ». (tel que ce terme est défini par la *Loi de l'impôt*

sur le revenu (Canada)) (les « **Dépenses admissibles** »), qui seront engagées au plus tard le 31 décembre 2025 et renoncées aux souscripteurs avec une date d'entrée en vigueur au plus tard avant le 31 décembre 2024. Pour un souscripteur résident du Québec qui est un particulier admissible en vertu de la *Loi sur les impôts (Québec)*, les Dépenses admissibles constitueront également (i) à titre de frais à inclure dans la « base d'exploration relative à certaines dépenses d'exploration québécoises » au sens de l'article 726.4.10 de la *Loi sur les impôts (Québec)*, et (ii) à titre de frais à inclure dans la « base d'exploration relative à certaines dépenses minières à ciel ouvert du Québec ou dépenses d'exploration pétrolière et gazière » au sens de l'article 726.4.17.2 de la *Loi sur les impôts (Québec)*.

La présentation aux investisseurs et le site Web mis à jour de QPM sont disponibles sur www.qpmcorp.com

À propos de Corporation Métaux Précieux du Québec

QPM détient de vastes terrains sur le territoire très prometteur d'Eeyou Istchee Baie-James, au Québec, près de la mine d'or Éléonore de Newmont Corporation. La Société se concentre sur l'avancement de son projet aurifère Sakami et de son indice de lithium Ninaaskuwin récemment découvert et prêt à forer sur le projet Elmer Est. De plus, la Société détient une participation de 68 % dans le projet de terres rares Kipawa situé près de Témiscaming, Québec.

Pour plus amples renseignements, communiquer avec :

Normand Champigny
Chef de la direction
Téléphone 514 979-4746
Courriel : nchampigny@qpmcorp.ca

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Mises en garde concernant les informations prospectives

Ce communiqué de presse peut contenir des informations prospectives au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Les déclarations concernant la réalisation du financement par placement privé de la taille prévue ou pas du tout, la date de clôture prévue, l'obtention des approbations nécessaires pour réaliser le financement et les programmes de travail prévus de la Société en 2024 sont des déclarations prospectives. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés formulées par la direction de la Société, y compris des discussions avec des investisseurs et d'autres participants au placement privé. Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles ces informations prospectives sont fondées sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment aux informations prospectives car la Société ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques, y compris le fait que la Société inclut, mais sans s'y limiter, les risques que les conditions du marché, les prix des matières premières ou d'autres circonstances puissent affecter la capacité de la Société à réaliser de nouveaux financements ainsi que d'autres risques concernant la Société décrits dans la divulgation publique de la Société déposée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont faites à la date de ce communiqué de presse. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour publiquement toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'ont examiné ni accepté la responsabilité de la pertinence ou de l'exactitude de ce communiqué de presse.